

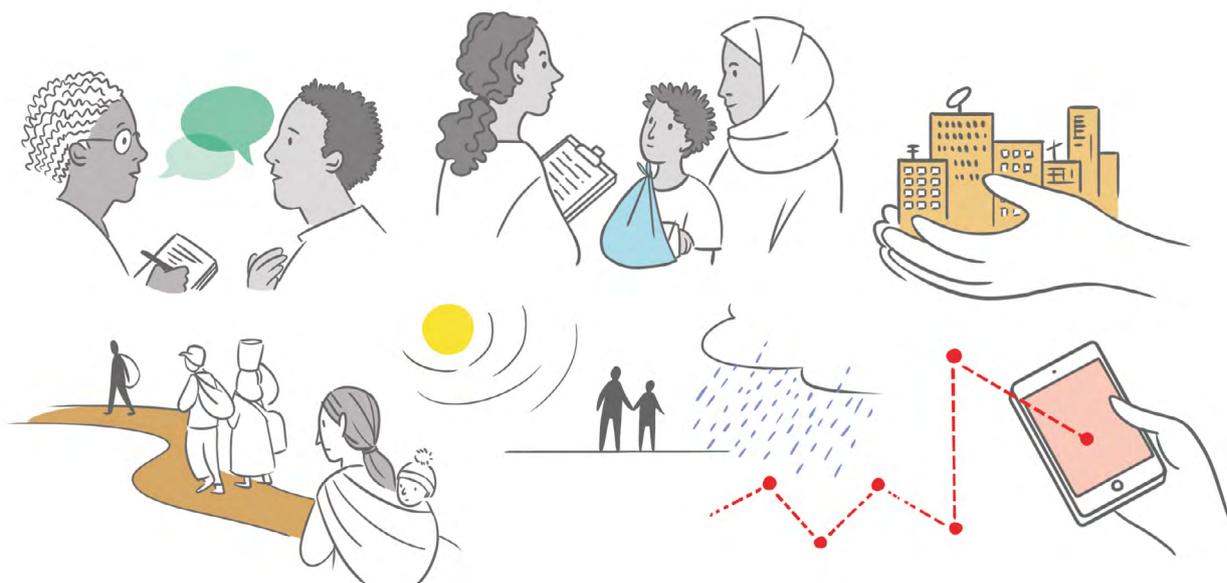
COMMISSION II — 11 décembre 2019

Évolution des vulnérabilités

Contexte

Les changements qu'apporte le XXI^e siècle sont complexes et interdépendants. L'évolution rapide des technologies, les changements climatiques, les mouvements de population, les changements démographiques et l'urbanisation façonnent le monde dans lequel nous vivons et font apparaître de nouvelles possibilités mais aussi de nouvelles vulnérabilités, qui ont une incidence inévitable pour des millions de personnes dans le monde. La crise climatique et les menaces sanitaires de grande ampleur, conjointement avec les conflits armés prolongés et la violence, créent un terrain propice à la migration et aux déplacements internes à une époque où il est de plus en plus difficile de garantir l'impartialité, la neutralité et l'indépendance de l'action humanitaire. Ces tendances entraînent une évolution rapide des sociétés et du paysage humanitaire, au point que nos hypothèses et nos méthodes de travail traditionnelles pourraient s'avérer inefficaces pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Dans cet environnement en mutation rapide, nous reconnaissons que de nouvelles approches sont nécessaires pour relever ces défis. La présence du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) au niveau local et sa proximité avec les communautés nous permettent de mieux comprendre l'évolution des vulnérabilités, de la prévenir, de nous y préparer, d'y faire face et d'orienter les changements mondiaux. En collaboration avec les États, le Mouvement et le secteur humanitaire dans son ensemble ont la responsabilité d'utiliser leur portée et leurs ressources de manière efficace. Pour ce faire, ils doivent écouter, penser et agir différemment, en étant ouverts à l'apprentissage et à l'adaptation.



Objectif général et résultats attendus de la Commission

Le deuxième jour de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) sera consacré à « l'évolution des vulnérabilités », ce thème faisant écho au slogan de la Conférence, « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », en ce sens que nous reconnaissons que le monde évolue et devrait continuer d'évoluer rapidement au cours des dix prochaines années.

L'objectif de la Commission est de mettre en évidence l'interdépendance et la nature transversale des vulnérabilités nouvelles et émergentes, en examinant la façon dont les changements mondiaux influenceront les conditions de vie des personnes touchées et en discutant des moyens dont nous pouvons, en tant que communauté mondiale (formée par les États, le Mouvement, les autres acteurs humanitaires, le secteur privé et les autres parties prenantes), intensifier nos efforts et améliorer notre collaboration en vue de prévenir les besoins, de nous y préparer et d'y répondre.

Structure de la Commission

La Commission sur l'évolution des vulnérabilités consistera en deux séances plénières (séances d'ouverture et de clôture) et de six séances thématiques consacrées aux enjeux suivants :

- **Le rôle des volontaires dans la santé communautaire**
- **Faire face aux conséquences des changements climatiques sur le plan humanitaire**
- **Bâtir des communautés urbaines sûres et inclusives par le biais de l'action humanitaire en milieu urbain**
- **Renforcer les réponses apportées aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des populations touchées par une situation d'urgence**
- **L'action humanitaire à l'ère numérique**
- **Migration et déplacement interne : promouvoir le principe d'humanité**

La **séance d'ouverture** posera les bases des discussions, en présentant les grandes tendances et les changements mondiaux qui transforment rapidement notre monde et nos sociétés, ainsi que le contexte dans lequel s'inscrivent les thèmes à l'ordre du jour.

La **séance de clôture** établira des liens entre les discussions tenues dans le cadre des six séances thématiques et mettra en évidence la nature transversale des vulnérabilités nouvelles et émergentes et la nécessité de prendre en compte cette interdépendance pour mettre en place des interventions efficaces.



LE RÔLE DES VOLONTAIRES DANS LA SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Date et heure : 11 décembre, 10h30

Objectif

Les participants se pencheront sur l'évolution du rôle des volontaires dans la santé communautaire, et plus particulièrement sur leur rôle crucial dans les réponses apportées à différents besoins émergents en matière de santé, comme la détection des épidémies et des pandémies et l'intervention en cas d'épidémie et de pandémie, les activités de plaidoyer visant à accroître les investissements dans les communautés et le soutien qui leur est apporté, et les efforts visant à déplacer l'accent des systèmes de santé formels vers les systèmes de santé communautaire.

Les participants s'emploieront également à établir des liens explicites avec le projet de résolution intitulé « Agir maintenant en travaillant ensemble pour prévenir les épidémies et les pandémies, et y faire face ».

Principales questions à examiner

1. De quelle façon le rôle des volontaires peut-il être élargi pour faire face à l'évolution des vulnérabilités ?
2. Comment faire en sorte que les États investissent davantage dans les communautés et renforcent les systèmes de santé communautaire ? Quel est le rôle de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que des autres partenaires locaux ?
3. Comment pouvons-nous, en tant que Mouvement et en collaboration avec les États, reconnaître le rôle des volontaires, leur donner les moyens d'agir et garantir leur protection dans nos documents de politique mondiaux ?

Documents de référence

- [Lutte contre la deuxième flambée de maladie à virus Ebola la plus meurtrière de l'histoire \(document disponible en anglais\)](#)
- [DE LA PAROLE AUX ACTES : vers une approche communautaire de la préparation aux urgences sanitaires et de l'intervention face à ces situations \(document disponible en anglais\)](#)



FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LE PLAN HUMANITAIRE

Date et heure : 11 décembre, 10h30

Objectif

Les participants se pencheront sur les conséquences des changements climatiques sur le plan humanitaire, en mettant en évidence les principaux défis et possibilités ainsi que les mesures qui peuvent être prises pour intensifier l'action conjointe et favoriser la mobilisation, y compris par le biais de partenariats.

Principales questions à examiner

1. Quelles sont les conséquences actuelles et futures des changements climatiques sur le plan humanitaire ?
2. Quelles actions et innovations mettons-nous en œuvre pour faire face aux conséquences des changements climatiques sur le plan humanitaire, dont plus particulièrement les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes ?
3. Comment relever le défi humanitaire que posent les changements climatiques et quelles doivent être nos priorités ?
4. Dans quels domaines les Sociétés nationales, les États et les autres parties prenantes peuvent-ils faire mieux ensemble ?
5. De quelle manière pouvons-nous encourager et aider les jeunes, les volontaires et les communautés locales à agir ?

Documents de référence

- [Plan d'action de la Fédération internationale relatif aux changements climatiques à l'horizon 2020 \(résumé\) ; version complète \(en anglais\)](#)
- [The Cost of Doing Nothing \(rapport sur le coût de l'inaction\), disponible en anglais](#)

BÂTIR DES COMMUNAUTÉS URBAINES SÛRES ET INCLUSIVES PAR LE BIAIS DE L'ACTION HUMANITAIRE EN MILIEU URBAIN

Date et heure : 11 décembre, 10h30



Objectif

En passant d'une perspective mondiale à une perspective communautaire, les participants se pencheront sur les conséquences de l'urbanisation rapide sur le plan humanitaire et sur les incidences pour l'action humanitaire du Mouvement. L'examen des possibilités et des défis émergents doit permettre aux participants de : comprendre la tendance majeure que représente l'urbanisation ; mettre en évidence les mesures que le Mouvement doit prendre pour mieux répondre aux besoins humanitaires dans les environnements urbains ; et renforcer la collaboration entre les composantes du Mouvement, les États, les autorités locales et les communautés.

Principales questions à examiner

1. Quels sont les défis récurrents qui caractérisent les opérations en milieu urbain ?
2. Quelles mesures le Mouvement peut-il prendre pour parvenir à un meilleur équilibre entre la satisfaction des besoins immédiats et l'apport d'une valeur ajoutée sur le long terme ?
3. Que peuvent faire les États/gouvernements pour faciliter l'action humanitaire en milieu urbain ?
4. Quel appel à l'action souhaitez-vous lancer aux personnes présentes ici aujourd'hui ?

Références

- [*Building urban resilience guide \(Guide sur le renforcement de la résilience urbaine\), Fédération internationale \(disponible en anglais\)*](#)
- [*Coalition Building in Coastal Cities \(Formation de coalitions dans les villes côtières\), Croix-Rouge indonésienne \(disponible en anglais\)*](#)
- [*Urban services during protracted armed conflict : a call for a better approach to assisting affected people \(Fourniture de services urbains dans les conflits armés prolongés : appel à améliorer l'aide apportée aux personnes touchées\), CICR, 2015 \(disponible en anglais\)*](#)



**RENFORCER LES RÉPONSES APPORTÉES
AUX BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE
ET DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL DES POPULATIONS
TOUCHÉES PAR UNE SITUATION D'URGENCE**

Date et heure : 11 décembre, 14h30

Objectif

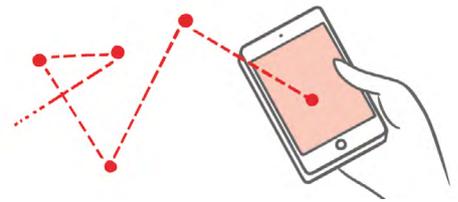
Cette séance vise à accroître le sentiment d'urgence collectif, de façon à encourager les États et les Sociétés nationales à intensifier leurs efforts dans ce domaine en renforçant la collaboration à tous les niveaux pour répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial non satisfaits dans les situations d'urgence et les crises humanitaires. Elle vise également à rendre visibles les aspects cachés, à exposer les conséquences de la stigmatisation (discrimination et exclusion) et à mettre en évidence les moyens de renforcer la santé mentale et le bien-être psychosocial des personnes qui répondent aux besoins humanitaires dans les situations de crise.

Principales questions à examiner

1. Quel rôle la communauté humanitaire peut-elle jouer pour garantir que les personnes bénéficient de services de santé mentale et de soutien psychosocial appropriés dans les conflits armés, les catastrophes et d'autres situations d'urgence ?
2. De quelle manière les acteurs humanitaires et les États peuvent-ils garantir un accès rapide aux services de santé mentale et de soutien psychosocial ? Ces services couvriront-ils la fourniture de soins intégrés ?
3. De quelle manière pouvons-nous concrètement et conjointement faire avancer les engagements proposés dans la résolution en vue de renforcer les réponses apportées aux niveaux local et communautaire, de renforcer les capacités de nos effectifs (employés et volontaires) et de lutter contre la stigmatisation ?

Références

- [*Principaux repères : La santé mentale dans les situations d'urgence, Organisation mondiale de la santé*](#)
- [*A Guide to Psychological First Aid \(Guide sur les premiers secours psychologiques\), Centre de référence de la Fédération internationale pour le soutien psychosocial \(disponible en anglais\)*](#)



L'ACTION HUMANITAIRE À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Date et heure : 11 décembre, 14h30

Objectif

Cette séance vise à mettre en évidence l'importance et l'impact transformateur du passage à l'ère numérique et de l'utilisation des nouvelles technologies à l'appui de l'action humanitaire, et à examiner la façon dont les composantes du Mouvement, les États et les autres acteurs concernés peuvent adopter et suivre une approche fondée sur des principes à l'ère numérique, en mettant l'accent sur les questions liées aux responsabilités sur le plan numérique (protection des données, programmes de transferts monétaires, etc.), à l'inclusion (connectivité/accès, importance de ne laisser personne de côté) et à la maîtrise du numérique.

Principales questions à examiner

1. Que signifie suivre une approche fondée sur des principes à l'ère numérique ?
2. Comment pouvons-nous tirer parti des nouvelles technologies sans que cela engendre de nouvelles vulnérabilités et que des personnes se retrouvent laissées pour compte ?
3. Comment faire passer l'action humanitaire à l'ère numérique ?
4. Comment pouvons-nous tirer parti de nos forces en tant que communauté humanitaire ? Comment pouvons-nous garantir le partage des responsabilités ?

Références

- [*Data Playbook \(Manuel relatif aux données\)*](#)
- [*Handbook on Data Protection in Humanitarian Action \(Manuel relatif à la protection des données dans le cadre de l'action humanitaire\)*](#)



MIGRATION ET DÉPLACEMENT INTERNE : PROMOUVOIR LE PRINCIPE D'HUMANITÉ

Date et heure : 11 décembre, 14h30

Objectif

Cette séance vise à sensibiliser les participants aux différents défis et besoins humanitaires liés à la migration et au déplacement interne, à examiner le rôle du Mouvement et les responsabilités des États concernant la satisfaction de ces besoins, et à renforcer l'engagement et l'action visant à offrir une protection et une assistance aux déplacés internes et aux migrants, à garantir leur accès aux services essentiels et à protéger l'espace humanitaire. Le Message sur les migrants et le projet d'appel à l'action en faveur des déplacés internes (engagement ouvert) seront portés à l'attention des États dans le cadre de cette séance.

Les thèmes proposés seront les suivants (veuillez noter qu'au vu des différentes approches du Mouvement et des défis uniques que posent la migration et le déplacement interne, les participants seront répartis en cinq sous-groupes qui se réuniront en parallèle pour examiner les thèmes clés liés à chacun de ces enjeux) :

- **Concernant la migration** : la sécurité et l'accès aux services ; la protection de l'espace humanitaire ; et la promotion de l'intégration et de l'autonomie des réfugiés dans les communautés hôtes.
- **Concernant le déplacement interne** : les solutions durables et l'action en milieu urbain.

Principales questions à examiner

1. Comment pouvons-nous garantir la protection de tous les migrants, quel que soit leur statut, ainsi que leur accès aux services essentiels ? Comment les États, les composantes du Mouvement et les autres parties prenantes peuvent-ils collaborer au mieux pour atteindre ces objectifs ?
2. Comment pouvons-nous protéger l'espace humanitaire en vue de garantir une action neutre, indépendante et impartiale dans le cadre des mécanismes étatiques de contrôle de la migration ? Comment les États, les composantes du Mouvement et les autres parties prenantes peuvent-ils collaborer au mieux pour atteindre cet objectif ?
3. Comment les États et les composantes du Mouvement peuvent-ils collaborer au mieux pour faciliter l'accès des réfugiés à l'éducation et aux moyens de subsistance ainsi que leur intégration sociale ? Comment pouvons-nous nous assurer que les besoins des communautés hôtes sont eux aussi satisfaits ?
4. Comment les États et les composantes du Mouvement peuvent-ils joindre leurs efforts pour offrir des solutions durables aux déplacés internes ?
5. Comment les États, les composantes du Mouvement et les autres parties prenantes, telles que les autorités municipales, les prestataires de services urbains, les acteurs du développement et les organisations de la société civile, peuvent-ils collaborer au mieux pour répondre aux besoins en matière de protection et d'assistance du nombre croissant de déplacés internes qui vivent dans les zones urbaines ?

Références

- *Résolution 3 de la XXXIe Conférence internationale : « Migration : garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale »*
- *Stratégie mondiale de la Fédération internationale relative à la migration*
- *Déplacés urbains - S'adapter et répondre au déplacement hors des camps, CICR, 2018*
- *Déplacés internes - Stratégie du CICR pour la période 2016-2019*